



Mon voisin peut-il poser un fil barbelé sur une clôture mitoyenne ?

Par **Batavia415**, le **03/05/2021** à **20:28**

Bonjour,

J'ai une clôture mitoyenne, je pense, avec un nouveau voisin.

Celui-ci vient de mettre un fil barbelé sur cette clôture, sans me demander mon avis.

Sans doute a-t-il peur que mes petits-fils, quand ils viennent nous rendre visite, n'aillent rechercher un ballon sur son terrain.

A-t-il le droit de faire ça ?

Veuillez noter que j'habite en Belgique.

Merci beaucoup pour votre éclairage.

Par **goofyto8**, le **03/05/2021** à **20:37**

bonjour,

[quote]

A-t-il le droit de faire ça ?

[/quote]
oui

Par **chaber**, le **04/05/2021** à **07:20**

bonjour

[quote]
Veuillez noter que j'habite en Belgique.

[/quote]
en France aucun texte de loi ne réglemente la mise en place de fil de fer barbelé sur une clôture. Par contre, la mairie peut imposer des règles (il faut évidemment s'y conformer) l'encadrant ou l'interdisant. Quand son utilisation n'est pas proscrite, on peut, en principe, le placer au-dessus d'un mur, mais uniquement si ce dernier est privatif ; ce n'est pas autorisé s'il est mitoyen avec une autre propriété.